

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2026,

Objet : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des installations sportives communales du complexe sportif à Haut-Bugey Agglomération

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de Haut-Bugey Agglomération en date du 16 décembre 2025, approuvant les modalités de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des installations sportives communales du complexe sportif de Plateau d'Hauteville à Haut-Bugey Agglomération,

Vu l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des installations sportives communales du complexe sportif de Plateau d'Hauteville à Haut-Bugey Agglomération,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de mise à disposition des installations sportives communales du complexe sportif de Plateau d'Hauteville a été signée en 2022 avec Haut-Bugey Agglomération. Cette convention a été conclue au bénéfice de la SEML HB4S, à laquelle Haut-Bugey Agglomération a confié la Délégation de Service Public du Centre Européen de Stages et Séjours Sportifs (CE3S).

Monsieur le Maire précise qu'en 2022, du fait de l'utilisation intensive des terrains de football pour les stages sportifs de l'Olympique Lyonnais, les parties avaient historiquement convenu d'une participation importante de la SEML aux charges des terrains, comprenant notamment l'entretien annuel (20 000 €) et la prise en charge de l'arrosage estival (6 000 €).

Or, depuis l'arrêt des stages sportifs de l'Olympique Lyonnais, la fréquentation des terrains a diminué, tandis que les coûts d'entretien et d'arrosage sont demeurés inchangés, pesant lourdement sur le budget de la SEML.

Monsieur le Maire propose donc de modifier cette convention par voie d'avenant afin d'adapter ses conditions aux usages actuels, selon les modalités suivantes :

- Suppression de l'obligation par la SEML d'assurer l'entretien annuel des terrains pour un montant de 20 000 € par an et suppression, en parallèle, de la participation annuelle de la commune au délégataire de 10 000 € (*Article 5*) ;

- Reprise du compteur d'eau pour l'arrosage des terrains (6 000 €) par la commune et mise en place d'un forfait locatif compensatoire pour la mise à disposition à HBA ou son délégataire de l'ensemble des installations communales du plateau sportif à hauteur de 7 000 € TTC/an, calculé comme suit :
 - 3 000 € TTC pour la mise à disposition des gymnases municipaux,
 - 4 000 € TTC de compensation pour les coûts d'arrosage,

Cette nouvelle tarification vise à couvrir l'utilisation des infrastructures sur la base du niveau de fréquentation actuel, avec une possible clause de revoiture en 2027, si la fréquentation des installations municipales par les clients du Centre Européen venait à évoluer (*Article 8*).

Monsieur le Maire précise que l'entretien courant des stades est assuré par HBA via une convention de prestations mutualisée avec la commune de Plateau d'Hauteville, permettant d'optimiser la gestion de plusieurs équipements, notamment les terrains de football communaux et le centre nautique sous compétence intercommunale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les modalités de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à Haut-Bugey Agglomération des installations sportives communales du complexe sportif,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

